

Analyse d'une trentaine de perfluorés dans diverses matrices aqueuses

Comparaison interlaboratoire

Novembre
2023

Inscription du 07/08/2023 au 15/10/2023

L'évolution réglementaire récente sur la surveillance des perfluorés dans les eaux de consommation (Directive (UE) 2020/2184), les eaux souterraines (Arrêté Surveillance du 26 avril 2022) et la publication de l'arrêté ministériel relatif à l'analyse de cette famille dans les rejets aqueux des installations classées (AM-Perfluorés du 20 juin 2023), conduit Aquaref, à organiser en 2023 une comparaison interlaboratoire (CIL) sur une trentaine de perfluorés.

Cette CIL est ouverte à tout laboratoire, organisme français ou européen désirant vérifier sa capacité et sa performance par rapport à la profession. L'organisation et l'exploitation sont pris en charge par Aquaref mais pour mener à bien cette CIL, une contribution de 980 euros est demandée à chaque laboratoire participant pour la fourniture des différents matériaux d'essais.

Cette comparaison interlaboratoire inclura :

- | une solution étalon afin de vérifier la justesse du processus ;
- | un blanc destiné à vérifier l'absence de contamination au cours du processus ;
- | un matériau d'essai « eau naturelle » ;
- | un matériau d'essai « eau résiduaire » ;
- | une enquête sur les pratiques mises en œuvre lors de l'analyse des perfluorés.

L'exploitation des résultats sera conduite de la façon suivante :

Solution étalon :

- Les valeurs assignées seront la valeur calculée à partir des masses (formulation) et l'écart-type robuste déterminé à partir de l'ensemble des résultats des participants en appliquant l'algorithme A de la norme NF ISO 13528.
- La performance sera fournie au travers du score z et du score zéta.

Matériaux d'essais :

- Les valeurs assignées seront la moyenne robuste et l'écart-type robuste de l'ensemble des résultats des participants par application de l'algorithme A de la norme NF ISO 13528.
- La performance sera fournie au travers du score z.

AQUAREF

Consortium
scientifique
et technique

BRGM, IFREMER,
Ineris, INRAE et LNE

Avec le soutien de


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Retrouvez toutes les informations relatives à cette CIL sur notre site internet <https://comparaisons-interlaboratoires.ineris.fr/>.

Si vous souhaitez y participer :

Il est nécessaire, si votre laboratoire ne possède pas encore de compte, de créer un compte afin d'accéder aux fonctionnalités de la plateforme <https://comparaisons-interlaboratoires.ineris.fr/>.

A cette fin, vous devez vous munir des éléments suivants :

- identifiant de votre entreprise (SIRET, DUNS,...),
- code NAF (France uniquement),
- numéro de TVA intracommunautaire (Europe uniquement).

Après validation du compte par l'Ineris, votre laboratoire pourra alors s'inscrire aux comparaisons interlaboratoires proposées.

Si le compte du laboratoire est déjà existant, depuis votre espace personnel, vous pourrez vous inscrire directement à la CIL intitulée « 23-226730-Perfluorés--CIL Eau ».

Il vous faudra vous munir des éléments suivants :

- l'identifiant de votre entreprise (SIRET, DUNS,...),
- une commande éditée par vos services.

Pour toute question, contacter benedicte.lepot@ineris.fr.